

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 41623 du 2 juin 2015 portant promotion de sous-officiers
de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1511771S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 81319 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1426774S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2015:

Teillet, Éric Nigend : 118 827 Numéro de livret de solde : 5 242 087

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2015:

Beaud, Jean-Sébastien Nigend : 308 843 Numéro de livret de solde : 8 091 718

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
A. BROWAËYS